

Récolte et conservation du maïs ensilage

Le choix de la date de récolte est une étape cruciale. Elle va influencer le niveau de **rendement** atteint, la **qualité du fourrage** et conditionner une **conservation optimale** de celui-ci. La conservation du maïs fourrage étant étroitement liée à la matière sèche de celui-ci, le choix de **la date de récolte doit tenir compte de la teneur en matière sèche** atteinte au moment de la décision ainsi que de l'évolution de celle-ci en fonction des conditions pédoclimatiques. La réservation de l'ensileuse ne peut donc se faire plus de 2 semaines avant la récolte. **Le réseau d'avertissements "date de récolte" (voir www.centre-pilote-mais.be) permet de suivre l'évolution des teneurs en matière sèche du maïs fourrage.**

Récolter à un stade de maturité optimum (32-35 % de matière sèche)

Il est indispensable de choisir des variétés de précocité telle qu'elles puissent être récoltées à un stade de maturité proche de l'**optimum (32 à 35 % de matière sèche)**.

En dessous de 32 % de matière sèche, on constate souvent des **pertes au silo par écoulement des jus**.

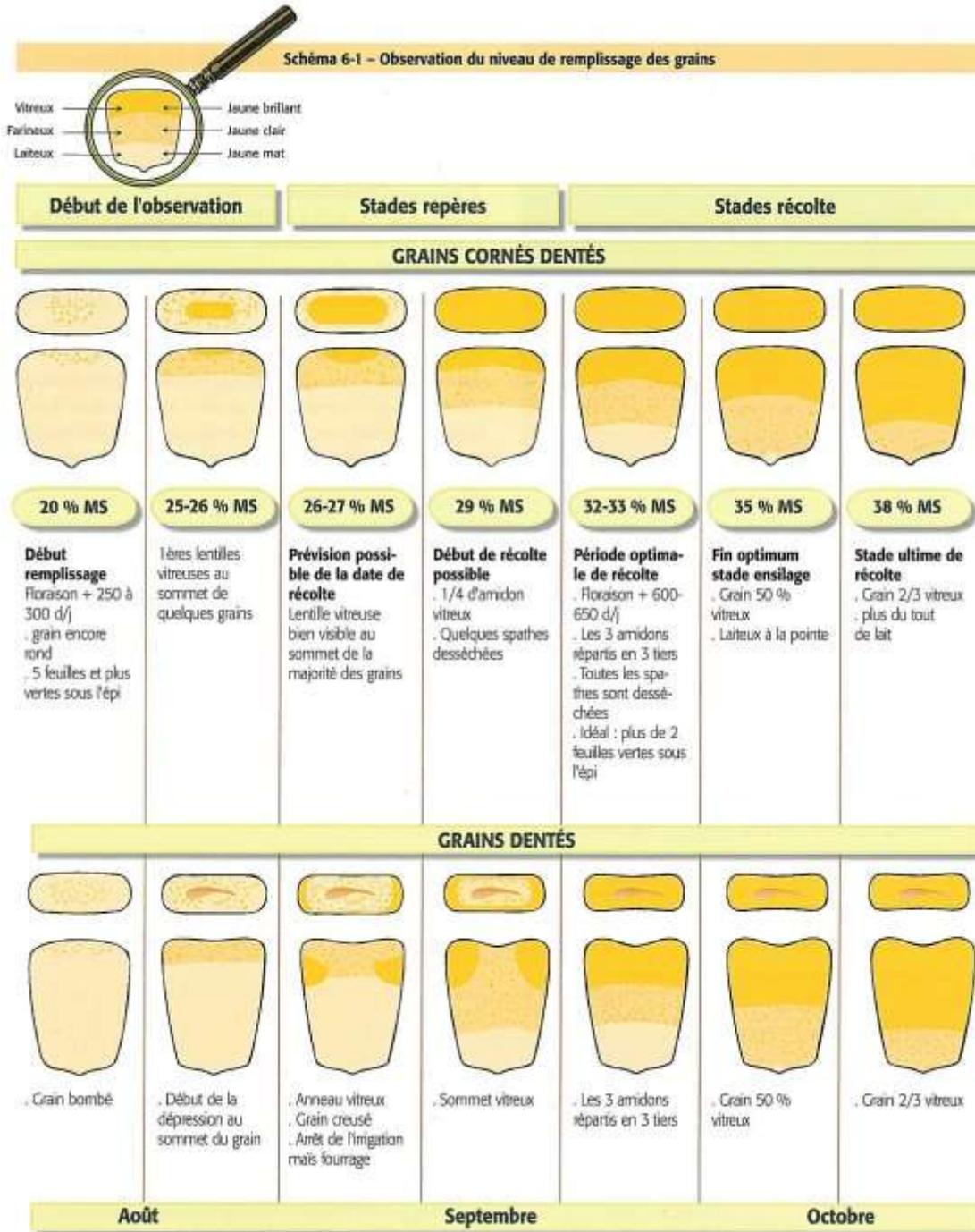
Avec des variétés très précoces à demi-précoces, atteindre une teneur optimale de 32 à 35 % de matière sèche à la récolte pose généralement peu de problèmes. Cette teneur limite les risques de fusarioses des tiges et des épis, permet un bon tassement du silo, favorise une bonne conservation du silo ainsi qu'une bonne ingestion du fourrage. Au delà de 35 % de M.S, la pourriture du bas des tiges peut apparaître et provoquer, sur les variétés sensibles, une augmentation rapide de la matière sèche ce qui impose de récolter sans tarder pour éviter les problèmes cités ci-dessus. De plus, la fusariose des tiges rend les plantes touchées plus sensibles à la verse et parfois à la perte d'épi à la récolte. Lorsque la teneur en matière sèche dépasse les 37-38 % de M.S, divers problèmes peuvent survenir tels que des difficultés de tassement suffisant, des difficultés de conservation (échauffement du front s'attaque, apparition de moisissures), une diminution de l'appétence ainsi que des difficultés de digestion de grains trop secs et de rations trop riches en amidons. Si l'on sème plusieurs variétés sur la même parcelle, il faut veiller à ce qu'elles soient de précocité fort proche. Mélanger une variété à 40 % de matière sèche avec deux à 34 % ne donne pas une garantie de conservation.

Avec des variétés demi-tardives à tardives, il convient d'être prudent quant au choix de la date de semis, de récolte et du choix de la parcelle (préférer des parcelles bien exposées). Vu le gabarit de certaines variétés, il est parfois nécessaire de semer à une densité de 90.000 à 95.000 grains. L'influence d'un semis moins dense sur la maturité à la récolte sera assez limitée (+ 0.5 pt m.s) malgré une proportion d'épi un peu plus élevée.

Appréciation de la maturité du maïs fourrage

Comme on l'a très souvent observé au cours des dernières années, la plupart des variétés actuelles ont un **stay-green** de plus en plus prolongé. Ces variétés maintiennent plus longtemps un feuillage actif sur le plan de la photosynthèse en fin de cycle de végétation. Contrairement au passé, **on ne peut donc plus se baser uniquement sur l'aspect extérieur de la plante entière** pour choisir la date de récolte. Il est absolument **nécessaire de prendre en compte l'état de maturité de l'épi (examen du grain, aspect des spathes)**. En effet, des

plantes ayant une teneur en matière sèche de 35 % peuvent encore présenter plus de 2/3 des feuilles et la tige entièrement vertes alors que les spathes sont déjà bien desséchées.





Maïs à 33 % de matière sèche



Maïs à 39-40 % de matière sèche

Les communiqués du Centre Pilote Maïs peuvent également vous aider à choisir la date de récolte. Ces communiqués sont disponibles dans la rubrique avertissements du site internet www.cipf.be et www.centre-pilote-mais.be

CIPF – Centre pilote maïs – UCL
Louvain-La-Neuve